

## RÉSUMÉ DE LA SEANCE DU 17 JUILLET 2019

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Marcel MOUSEL, Carlo RAUS, échevins ; Claude AREND, Guy BINGEN, Yves GAFFINET, Michèle HANSEN-HOULLARD, Carlo HEUERTZ, Enza HOFFMANN-CARBONI, Claudio MONGELLI, Aloyse SCHILTZ conseillers.

### 1) Questions écrites au collège échevinal.

Les conseillers n'ont pas de questions écrites.

### 2) Correspondance.

Le bourgmestre n'a pas de correspondance à présenter au conseil communal.

### 3) Approbation heures de fermeture des magasins de détails 2020

Le conseil communal décide de demander aux autorités supérieures compétentes d'accorder, également pour l'exercice 2020, à toutes les exploitations commerciales, sauf stations d'essence, cafés et restaurants, établies sur le territoire de la commune de Frisange l'autorisation de prolonger l'heure de fermeture jusqu'à 20.00 heures les dimanches et jours fériés de l'année 2020.

Vote : unanime.

### 4) Approbation "Nuits Blanches 2020"

Le conseil communal décide d'accorder pour l'année 2020 les prorogations des heures normales d'ouverture (nuits blanches) suivantes :

#### a) Pour toute la commune :

Fête Nationale :	22.06. au 23.06.2020
Réveillon :	24.12. au 25.12.2020
St Sylvestre :	31.12.2020 au 01.01.2021

#### b) Pour la section d'ASPELT :

Kermesse :	21.11. au 22.11.2020
	22.11. au 23.11.2020

**c) Pour la section de FRISANGE :**

Kermesse : 24.10. au 25.10.2020  
25.10. au 26.10.2020

**d) Pour la section de HELLANGE :**

Kermesse 07.11. au 08.11.2020  
08.11. au 09.11.2020

Vote : unanime.

**5) Enseignement fondamentale: Approbation PEP 2019/2020**

Le conseil communal décide d'approuver le « Plan d'encadrement périscolaire (PEP) pour l'année 2019/2020 de la commune de Frisange comme présenté.

Vote : unanime.

**6) Enseignement musical : Approbation organisation scolaire 2019/2020**

Le conseil communal décide d'approuver l'organisation provisoire de l'enseignement musical dans la commune de Frisange pour l'année scolaire 2019/2020 et les frais, qui d'après la convention signée le 05 juillet 2018 s'élèvent à 376119,76 €, sont à imputer sur l'article budgétaire 3/836/648211/99001, libellé "Participation aux frais d'enseignement musical assuré par UGDA".

Vote : unanime.

**7) Enseignement musical : Fixation droits d'inscription 2019/2020**

Le conseil communal décide de fixer pour l'année scolaire 2019/2020 les droits d'inscription forfaitaires comme suit :

Cours		
Initiation à la musique	60 € pour résidents 120 € pour non-résidents	
Solfège (enfants et adultes)	60 € pour résidents 120 € pour non-résidents	60 € pour chaque cours supplémentaire (résidents)

Instrument (enfants et adultes)	60 € pour résidents  300 € pour non-résidents	300 € pour chaque cours supplémentaire (non-résidents)
---------------------------------	---	--

Remarque : pour les non-résidents actifs dans une société de musique ou chorale de la commune de Frisange, les tarifs d'inscription sont les mêmes que pour les résidents.

Vote : unanime.

#### **8) Approbation devis "Aménagement nouveau Parking Kiss &Go"**

Le conseil communal approuve les plans et devis comme établis le 24 mai 2019 et le devis pour un montant de 118.600 € (TVA et honoraires compris). Une partie de la dépense est à imputer sur l'article budgétaire 4/910/221311/19007 « Aménagement nouveau Parking Kiss & Go ».

Votes : 6 voix pour et 5 voix contre.

#### **9) Approbation devis "Acquisition engin multifonctionnel électrique" et augmentation du crédit y relatif**

Le conseil communal décide d'approuver le devis estimatif concernant l'« Acquisition d'un engin multifonctionnel électrique », portant sur le montant de 54.990 € (TVA comprise) et de procéder à une augmentation du crédit de l'article budgétaire 4/627/223210/99021 « Engin multifonctionnel électrique » de 29.990 € et d'imputer la dépense supplémentaire sur cet article. Cette dépense supplémentaire sera financée par le boni du compte du budget 2018.

Vote : unanime.

#### **10) Approbation devis "Mobilier école centrale, programme 2019"**

Le conseil communal décide d'approuver le devis estimatif concernant le « Mobilier école centrale Frisange, programme 2019 », portant sur le montant de 25.000 € (TVA comprise) et d'imputer cette dépense sur l'article budgétaire 4/910/222200/19014 « Mobilier école centrale Frisange, programme 2019 », du budget 2019.

Vote : unanime.

#### **11) Approbation devis "Rénovation école centrale programme 2019"**

Le conseil communal décide d'approuver le devis estimatif concernant la « Rénovation Ecole Centrale Frisange : Programme 2019 », devis portant sur le

montant de 65.000 € (TVA comprise) et d'imputer cette dépense sur l'article budgétaire 4/910/221311/19013 « Rénovation Ecole Centrale : Programme 2019 ».

Vote : unanime.

**12) Approbation convention et projet d'exécution du "PAP Schoulstrooss" à Hellange**

Le conseil communal décide de reporter ce point à la prochaine séance.

**13) Approbation convention et projet d'exécution du "PAP Sauerwiss" à Hellange**

Le conseil communal décide d'approuver le projet d'exécution et la convention concernant la réalisation du Plan d'Aménagement Particulier « iwwert der Sauerwiss » à Hellange ;

Vote : unanime.

**14) Approbation avenant N°1 au contrat collectif des salariés à tâche manuelle de la commune de Frisange**

Le conseil communal décide d'approuver la propose pour l'avenant N°1 au contrat collectif pour les salariés à tâche manuelle de la commune de Frisange élaborée d'un commun accord par le collège échevinal et la délégation des ouvriers et les syndicats OGBL et LCGB avec effet rétroactif au 01.01.2019

Votes : 8 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

**15) Fixation d'un tarif pour la participation à une excursion au Phantasialand Brühl**

Le conseil communal décide de fixer le tarif pour la participation à l'excursion au Phantasialand Brühl à 45€ par personne.

Vote : unanime.

**16) Présentation « Mise à jour Plan Pluriannuel Financier 2019 »**

Le bourgmestre Beissel présente le plan pluriannuel 2019

**17) Approbation devis "Pose canalisation et conduite d'eau dans la Schoulstrooss, Hellange"**

Le conseil communal décide d'approuver les plans et devis pour un montant de 495.000 €, (TVA et honoraires compris) et d'imputer une partie de la dépense sur l'article 4/624/ 221313/19008 « Aménagement de la «Schoulstrooss » à Hellange du budget 2019 et de prévoir le solde lors de l'établissement du budget 2020.

Vote : unanime.

### **18) Avenant au règlement général de la circulation de la commune de Frisange**

Le conseil communal décide d'approuver l'avenant au règlement général de la circulation de la commune de Frisange.

Votes : 8 voix pour et 3 voix contre.

### **19) Office social Roeser Frisange Bettembourg: Approbation convention 2019**

Le conseil communal décide d'approuver la convention 2019 conclue le 03 juin 2019 entre l'office social commun des communes de Bettembourg, Roeser et Frisange et le Ministère de la Famille et de l'Intégration pour l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg.

Vote : unanime.

### **20) Création d'un nouveau poste salarié à tâche manuelle (100%)**

Le conseil communal décide de créer un poste supplémentaire de salarié communal non-qualifié d'après le contrat collectif des salariés de la commune de Frisange.

Votes : 8 voix pour, 3 voix contre

### **21) Questions orales au collège échevinal**

La conseillère Hansen-Houllard est un peu déçue que le vin d'honneur pour les nouveaux citoyens a été annulé et elle demande si la commune ne pourra pas prévoir une nouvelle fête.

Le bourgmestre Beissel répond que 250 personnes ont été invitées, mais que seulement 18 personnes ont répondu à cette invitation. Le collège échevinal se fera des idées et on va reporter cet évènement.

La conseillère Hoffmann-Carboni propose que la commission d'intégration s'occupera d'un nouvel évènement.

Le conseiller Gaffinet s'intéresse pour le panneau d'interdiction qui se trouve près du chalet dans la forêt Seitert à Aspelt « Accès interdit à toute personne non autorisée ». Auparavant le chalet était louable à travers la commune mais comme le chalet n'était pas sur le terrain direct de la commune, ce règlement de location a été aboli. Il veut savoir sur quelle loi la commune se base pour défendre cet accès, car la forêt est un bien public. Il est d'avis qu'on devra plutôt expliquer aux gens qu'ils n'ont pas le droit de laisser leurs déchets ou qu'il est défendu de faire du feu, au lieu de priver complètement l'accès.

Le bourgmestre Beissel répond que les gens ne suivent pas les consignes et font toujours du feu. Cette interdiction devra aider à garder la propreté du site, notamment dès que le cimetière forestier y sera instauré.

L'échevin Raus ajoute que le site était prévu comme mesure éducative instaurée par le ministère de l'environnement ; cependant le ministère avait exigé que le site reste propre.

Le conseiller Gaffinet propose qu'on va fermer la barrière afin que les voitures n'y passent plus.

Le bourgmestre Beissel réplique que cette barrière a été endommagée plusieurs fois et elle ne constitue pas un obstacle pour les gens.

L'échevin Raus précise que ce chemin devra être utilisé par certains propriétaires pour pouvoir joindre leurs propriétés.

Le bourgmestre Beissel ajoute que ce chalet était prévu pour les écoliers et non pas pour organiser des bbq.

Le conseiller Schiltz propose que la commune publie sur son site internet et dans son agenda ([www.agenda.frisange.lu](http://www.agenda.frisange.lu)) que le SIAS (Syndicat intercommunal à vocation multiple) organise le 3 août 2019 une promenade à Aspelt pour découvrir les papillons.

L'échevin Raus réplique que cet évènement a été publié dans le Gemengebuet.

L'échevin Raus communique que l'installation des mannequins (Arthur & Zoé) qui ont pour but de sécuriser les passages piétons ont été autorisés par le ministère et ils seront installés à Hellange près de la crèche « Butzenhaus ».

Le conseiller Arend explique que la commune de Weiler-la-Tour avait engagé une entreprise afin de sonder leurs terrains grâce à un logiciel spécial pour définir où on aura la possibilité d'installer un parc éolien. Le conseiller se demande si la commune de Frisange a aussi fait des sondages pareils.

Le bourgmestre Beissel répond que le collège échevinal a pris connaissance de plusieurs dossiers, mais pour l'instant les analyses ont montré que la commune de Frisange n'a pas beaucoup de possibilités pour installer un parc éolien.

L'échevin Raus explique qu'il existe 2 endroits pour faire une installation : près de l'autoroute, sur la Wibbelskopp et un peu plus loin à Frisange. Sur le terrain d'Aspelt – à la frontière avec Filsdorf, on aurait pu installer un parc, mais à la fin des 12 projets seulement 4 projets ont été retenus. Il faudra prévoir des mesures de compensation et si Weiler-la-Tour ou la commune de Dalheim font installer un parc éolien, les mesures de compensation prévoient que des terrains qui se trouvent dans la commune de Frisange devront être réaménagés comme biotope.

Le conseiller Arend se rassure que pour l'instant aucun projet n'est en cours.

Le bourgmestre Beissel réplique qu'aucun projet n'est en cours, notamment à cause des différentes problématiques qui se posent.

Le conseiller Arend s'informe si la rue « Kierfechtstrooss » à Aspelt sera ouverte au trafic.

Le bourgmestre Beissel répond que oui, surtout à cause du chantier dans la « Péiter vun Uespelt Strooss » et que le collègue échevinal pourra prévoir que cette rue restera ouverte pour tout le trafic après ce chantier, mais aucune décision n'est encore prise pour l'instant.

L'échevin Raus réplique que le nouveau concept de circulation aidera à prendre des décisions.

Le conseiller Arend est d'avis que le trafic de transit ne devrait pas passer par les villages – surtout après l'ouverture de l'autoroute.

### **Séance à huis clos**

#### **22) Remplacement du secrétaire communal**

Le détail de ce point ne sera pas publié.

#### **23) Approbation d'une indemnité spéciale pour le secrétaire remplaçant**

Le détail de ce point ne sera pas publié.

#### **24) Libération de ses obligations professionnelles d'un fonctionnaire communal**

Le détail de ce point ne sera pas publié.

Le prochain conseil communal aura lieu le 18 septembre 2019 à 17h00.